



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



## AGRUMES - KIWI n°3 – 5 octobre 2018



### A retenir

#### Clémentinier

***Ceratitis capitata*** : peu voire pas de captures. Très faible pression.

**Cicadelles vertes** : peu voire pas de captures. Très faible pression.

### SOMMAIRE

Clémentinier  
Prévisions météo  
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B  
Rédactrice : Marie-Vincente RISTORI



Structures partenaires :  
CA 2B, LEPA,  
AGRI.SENTINELLA et  
exploitants observateurs.

Directeur de publication :  
Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>  
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

cicadelles vertes

## CLEMENTINIER

### • Stade phénologique

Grossissement du fruit – Début phase de maturation

La clémentine précoce change de couleur alors que la clémentine commune reste bien verte.



### • Mouche méditerranéenne des fruits - *Ceratitis capitata*

Le nombre de captures est nul voire faible dans toutes les parcelles du réseau, ne dépassant pas 3 mouches par piège et par jour.

**Seuil de nuisibilité:** celui-ci est atteint lorsque les captures sont comprises entre 5 et 8 mouches par piège et par jour.

**Évaluation du risque :** dépend de la présence du nuisible dans le verger et de la variété des clémentiniers.

Clémentines communes : peu ou pas de risque.

Clémentines précoces : peu ou pas de risque.

### • Cicadelles vertes

Les pièges pour le suivi des vols sont installés depuis mi-septembre et aucune capture n'a été réalisée à ce jour.

**Seuil de nuisibilité:** surveiller la hausse du nombre de capture pour évaluer un pic de vols des cicadelles vertes. Il n'y a pas de seuil défini.

**Évaluation du risque :** variable selon la présence du nuisible dans le verger, souvent dépendant de l'environnement de celui-ci. Il est recommandé de contrôler vos pièges une fois par semaine et surveiller la présence de marques sur les fruits.

## PREVISIONS METEO

	Samedi 6 octobre	Dimanche 7 octobre	Lundi 8 octobre	Mardi 9 octobre	Mercredi 10 octobre	Jeudi 11 octobre	Vendredi 12 octobre
Haute Corse							
	Temps nuageux accompagné d'averses orageuses le matin ;	Temps instable	Temps nuageux quelques averses possible l'après-midi	Risque de pluie et d'orage		Risque d'averses parfois orageuses	

Pour la période du mardi 9 au vendredi 12 octobre, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** Liste des préparations officiellement admises comme produit de biocontrôle (= agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures) ; attention, mise à jour à vérifier régulièrement.
  - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, *Prunus* (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève brute des plantes. Aucun traitement n'existe pour empêcher le dépérissement des végétaux.

La Corse est entièrement en zone infectée au regard de *Xylella fastidiosa* depuis décembre 2017 (décision d'exécution 2017/2352 de la Commission du 14 décembre 2017, et l'arrêté ministériel du 17 janvier 2018). La réglementation européenne exige que la sortie de tout végétal sensible à la maladie soit interdite hors de ces zones délimitées, au risque de propager la maladie dans des zones indemnes. La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* est disponible sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.